

5/11/2015

JURIS METRAGES ET PLANS



2, Place de Gaulle
06600 ANTIBES

Compagnie d'assurance : COVEA RISKS
N° de police : 116 436 359 valable jusqu'au 31/12/2015

Tél. : 04 92 90 44 00
Fax : 04 92 90 44 01
Email :
Site web :
Siret : 413 759 630 00051
Code NAF : 71-12 B
N° TVA : FR 694 137 596 30
N° RCS : 413-759-630

Certificat de mesurage « Surface habitable »

Objet

La présente mission consiste à établir la surface habitable d'un **bien selon les dispositions du Code de la construction et de l'habitation.**

La surface habitable est une information devant figurer dans le contrat de bail selon les dispositions des articles 3 et 3-1 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

Selon l'article R111-2 du Code de la construction et de l'habitation, il s'agit de la surface d'un logement ou d'une pièce correspondant à la surface de planchers construit, après déduction de la surface occupée par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines et ébrasement des portes et fenêtres.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R111-10 du Code de la construction et de l'habitation, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre. Cette surface est différente d'une surface « Carrez ».

Désignation du donneur d'ordre

Nom : SCP COHEN - TOMAS - TRULLU
Adresse : 7, rue Grimaldi
06012 NICE CEDEX 01
Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

Immeuble bâti visité



Adresse du bien

Hameau de Châteauvieux
Adresse complète : Villa Lou Coustaou
06440 PEILLON

Nature du bien

Nature : Villa sur 2 niveaux
Copropriété : Pas de copropriété
Section Cadastre : Section : B - Parcelle : 718-721

Désignation du propriétaire

Nom : 
Adresse : Hameau de Châteauvieux - 
06440 PEILLON

Annexes

Annexe 1 / 2

Liste des pièces bâties mesurées :

Localisation	Surfaces Habitables (m ²)	Surfaces non prises en compte (m ²)	Justification en cas de surface non prise en compte
Garage (Rez-de-jardin)	77,60		
Pièce 1 (Rez-de-jardin)	9,90		
Pièce 2 (Rez-de-jardin)	35,45		
Pièce 3 (Rez-de-jardin)	14,40		
Pièce (Étage)	121,55		
Terrasse (Étage)			
Coursive (Étage)			
Total :	258,90	0,00	

En conséquence, après relevé du 05/11/2015, nous certifions que la surface habitable des pièces mesurées est de 258,90 m².
(deux cent cinquante huit mètres carrés et quatre-vingt-dix décimètres carrés)

Liste des pièces visitées

Pièces ou parties d'immeuble
Rez-de-jardin : Garage et trois pièces. Étage : Pièce, terrasse et coursive.

Liste des pièces non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	

Cachet de l'opérateur

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée : le : 05/11/2015
Visite effectuée : par : PAVISIC Michel
Rapport édité : le : 08/12/2015
à : ANTIBES

Sté JURIS - Cabinet d'Expertises
«Le Palais Flora»
12, ave Aubert - 06000 NICE
☎ 04 93 88 61 48 / Fax 04 93 88 63 13
N°C 41 2 739 630 - 07 31 0900

Annexes

Annexe 2 / 2

Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT DES EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

COVEA RISKS atteste que :

JURIS METRAGES PLANS

2, Place de Gaulle

06600 ANTIBES

Agissant tant pour son compte que celui de « JURIS EXPERTISES » pour ses bureaux situés :
Palais Flora - 12, Avenue Aubert - 06000 NICE
et Eden Park B, Rue Jean Carrara - 83600 FREJUS

est titulaire d'un contrat n° 116 436 359

garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et d'expertise désignées dans le tableau ci dessous :

La garantie du contrat porte exclusivement :

- sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous:
- et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.

NATURE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSURES PAR LE CONTRAT
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante,
- Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments,
- Etat de l'installation intérieure de gaz,
- Etat des risques naturels, technologiques et sismiques,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Audit de conformité des réseaux autonomes d'assainissement des bâtiments à usage collectif ou individuel,
- Mesurage dans le cadre de la « Loi Carrez »,
- Détermination des millièmes en vue d'une copropriété,
- Diagnostic Technique Immobilier Loi SRU :
- Etat apparent de la solidité du clos et du couvert,
- Etat des conduites et canalisations collectives ainsi que des équipements communs de sécurité,
- Certificats de conformité de logements décents
- Etats des lieux relatifs à la conformité aux normes de surface et d'habitabilité (prêt à taux 0%),
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et parasites du bois dans le bâtiment,
- Etats des lieux (loi 89-462) hors réglementation « logement décent »
- Délivrance de PPR (Plans de Prévention des Risques)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 610.000 € par sinistre pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 01/07/2015 au 31/12/2015 ne peut engager COVEA RISKS en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable sous réserve du paiement effectif de la prime afférent à la période visée ci-dessus.

Fait à Clichy, le 30 Juin 2015

L'assureur

